

Rapport de commission

Préavis n° 629/19

Objet :	Comptes de l'année 2019		
Date et heures de la séance :	25 mai 2020	Début : 19 h 30	Fin : 22 h 30
Lieu de la séance :	Salle de Justice de l'Hôtel de ville		
Président-e / Rapporteur-e :	M. Jacques-André HELFER		
Membres de la commission présents :	Mme Rachel MIAZ, Mme Natacha STUCKI, Mme Melissa MARGOT, M. Bruno VIALATTE, M. Michel MAILLEFER, M. Jean PERILLARD		
Membre(s) de la commission absent(s) :	Aucun		
Représentant(s) de la Municipalité :	M. François Payot, Syndic accompagné de Mme Dominique Léglise, boursière		

Monsieur le Président

Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers

La commission des finances, composée des commissaires soussigné-e-s s'est réunie le lundi 25 mai 2020 pour discuter du préavis en titre en présence de M. François Payot, Syndic et de Mme Dominique Léglise, boursière.

Tout d'abord, la commission des finances souhaite relever l'excellent travail que le service des finances a accompli.

Le préavis fourni est très complet et détaillé, de nombreuses informations sur les comptes ont été indiquées dans la partie « commentaire sur les comptes de l'année 2019 ».

Le budget accepté par le Conseil communal prévoyait un excédent de charges de CHF 425'000.- Les comptes 2019 présentent un excédent de revenus de CHF 1'015'456.-, dû à des recettes extraordinaires sur les successions. Ce très bon résultat a permis des opérations destinées à épurer les comptes ainsi qu'à alléger les prochains budgets et couvrir des risques futurs.

Dans la rubrique des charges de fonctionnement, les frais sont plus élevés que prévu dans le budget. On remarque une augmentation de 3,6 % avant les écritures de bouclage pour s'élever à 9,1 % après ces opérations. Cette différence est notamment due à des amortissements supplémentaires.

En ce qui concerne les ETP, les comptes font ressortir une augmentation de 0,84 ETP, ceci provient de l'engagement d'un apprenti en cours d'année au Service des Bâtiments et du prolongement du contrat d'un collaborateur au Service des travaux (engagé en CDD en 2018), suite à une absence pour maladie d'un collaborateur au Parc et Jardins et au grave accident de travail de notre maçon en août 2019.

Le poste 319, impôts, taxes et cotisations a été grevé d'une importante augmentation due à un contrôle de TVA sollicité par le Service des Finances en 2019. Ce contrôle a eu pour conséquences une correction de la TVA sur certains postes pour les années 2015 à 2018 dont le détail est présenté dans le tableau annexe du préavis.

Le chapitre des amortissements (poste 33) montre d'importantes variations, suite à des écritures de bouclage et d'abandons de prêts pour diverses entités, à savoir :

Maison des Terroirs pour CHF 42'000.-

Fondation Grandsonnoise d'équipement de football pour CHF 70'000.-

Fondation de la cabane scout pour CHF 20'000.-

La Commission des Finances a demandé des compléments d'information au sujet de ces abandons de prêts, pour connaître les raisons qui ont motivé le choix des bénéficiaires.

Il y a trois ans, les réviseurs de la Fiduciaire, s'étonnaient que des sommes aussi importantes restaient sans amortissements (tennis-football-cabane scout).

Pour rappel la plupart des prêts cités ci-dessus l'ont été fait en mentionnant que l'amortissement avait lieu en fonction des possibilités des sociétés concernées et au vu de la capacité réelle de remboursement, raison pour laquelle, la Municipalité a décidé de proposer un amortissement extraordinaire complémentaire.

Il faut reconnaître que ces sociétés offrent des prestations au bénéfice de tous.

Pour la maison des terroirs, il s'agit de faire un important soutien pour essayer d'en maintenir l'activité. C'est surtout notre commune qui bénéficie des activités. De plus le nouveau projet démarre et a des résultats encourageants.

La Commission des Finances suggère que chaque futur prêt de la commune soit accompagné d'une convention de remboursement figurant dans le préavis municipal. Les sociétés bénéficiaires d'un prêt devraient remettre leurs comptes chaque année à la Municipalité.

Il est d'usage en comptabilité de faire des règlements d'utilisation des fonds pour garder en mémoire leurs fonctions, nous pensons donc que dans le cas des conventions de remboursements de prêts c'est aussi une très bonne solution qui permet de garder une trace historique pour les élus/es à venir.

La péréquation canton-commune a été défavorable à la Commune de Grandson. Le montant des acomptes versés sur l'exercice 2018 était inférieur au montant dû. La commune a dû reverser un montant de CHF 480'361.- Cette hausse est due à de meilleures rentrées fiscales sur l'exercice 2018.

La péréquation entre le Canton et les communes vaudoises est actuellement en discussion, car les charges pour les communes deviennent de plus en plus lourdes.

On peut constater que pour la Commune de Grandson, les personnes ne payant pas d'impôts représentent 26% des contribuables.

La marge d'autofinancement s'est légèrement améliorée.

En conclusion, la commission des finances remercie Madame Léglise et Monsieur François Payot pour leurs explications détaillées, et vous recommande à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis municipal, à savoir :

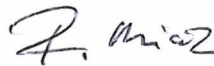
LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON, vu le préavis de la Municipalité, ouï le rapport de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article premier : d'approuver les comptes communaux de l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 tels que présentés ;

Article 2 : de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion.

~~Melissa MARGOT~~

Rachel MIAZ



Natacha STUCKI



Bruno VIALATTE



Michel MAILLEFER



Melissa MARGOT



Jacques-André HELFER

PERILLARD JEAN


Grandson, le 21 juin 2020.